



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél. : 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2018-44
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 21 juin 2018

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	28
Nombre de membres représentés :	4
Date de la convocation :	14/06/2018
Date de l'affichage :	14/06/2018

Le 21 juin 2018 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Madame CHALEYSSIN Pilar et Messieurs AGNEL Thierry, BALANA René, CERDA Freddy, DUPLAN Gérard, FOUCON Marc, GRAS Philippe, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames ARRAZAT Françoise, BELIERE Elisabeth, BELLOT-MAUROZ Sandrine, BRUGUIER Alexandra, COSTE Valérie, DEBRIE Isabelle, FERRER Manon, NECTOUX Agnès, PRADEILLE Magali, ROURE Laurence et ROY Agnès.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, JULIEN Daniel, LEON Joffrey, MAILLARD Pascal, MOROSO Yves et VIGNE Roger, Conseillers Communautaires.

Etaient absents ayant donné procuration : Madame MANGEANT Dominique à Madame ARRAZAT Françoise, Madame MIRANDE Brigitte à Monsieur BALANA René, Monsieur MONNIER Robert à Madame DEBRIE Isabelle et Monsieur SERRANO Jean-François à Monsieur ESTEVE Jean-Baptiste.

Etaient absents : Madame FOURNERA Marie et Messieurs BORRAS Jean-Pierre, FOURNIER LEVEL Philippe, JULIEN Michel et LAREQUIE Brian.

Secrétaire : Monsieur Daniel JULIEN

Objet : Révision des tarifs des services « Enfance »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur René BALANA, Vice-président en charge de l' « Enfance ».

Monsieur BALANA explique qu'il s'agit de réviser les tarifs des services « Enfance » de la Communauté de Communes pour la prochaine année scolaire 2018/2019 afin de prendre en compte l'évolution du coût de la vie. Celui-ci précise que la dernière mise à jour des tarifs des services « Enfance » avait eu lieu en juin 2017.

f b e



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Le projet de nouvelle grille tarifaire, étudiée lors de la Commission Enfance du 12 juin 2018, se présente de la manière suivante :

PRESTATION	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACTUEL	PROPOSITION RENTREE 2018/2019
------------	-------------------	--------------	-------------------------------

ACCUEIL PERISCOLAIRE			
Accueil périscolaire matin ou soir	1	1,48 €	1,51 €
	2	1,53 €	1,56 €
	3	1,59 €	1,62 €
	4	1,66 €	1,69 €
	5		1,73 €
Enfants du personnel - Accueil périscolaire matin ou soir		0,65 €	0,70 €

Mercredis récréatifs et vacances - Enfants du territoire - 1/2 journée	1	3,27 €	3,34 €
	2	3,53 €	3,60 €
	3	3,80 €	3,88 €
	4	4,09 €	4,17 €
	5		4,24 €
Mercredis récréatifs et vacances - Enfants hors territoire - 1/2 journée	1	4,75 €	4,85 €
	2	4,87 €	4,97 €
	3	4,97 €	5,07 €
	4	5,08 €	5,18 €
	5		5,29 €
Enfants du personnel - Accueil mercredis et vacances - 1/2 journée		2,56 €	2,62 €

Le gestionnaire pratique un supplément pour certaines sorties payantes et pour les séjours

SUPPRESSION TARIFICATION TAP & ETUDES SURVEILLEES

CANTINE ENFANTS			
Jours scolaires, mercredis et vacances pour les maternelles et primaires du territoire	1	3,75 €	3,83 €
	2	3,80 €	3,88 €
	3	3,86 €	3,94 €
	4	3,94 €	4,02 €
	5		4,10 €
Mercredis et vacances hors territoire		4,61 €	5,00 €
PAI - Enfants amenant leur repas		2,15 €	2,20 €

f B E

CANTINE ADULTES			
Agent de la CCRVV		3,75 €	3,83 €
Extérieurs		5,69 €	5,80 €

Tranche 1 : QF inférieur à 550 €

Tranche 2 : QF entre 551 € et 900 €

Tranche 3 : QF entre 901 € et 1 400 €

Tranche 4 : QF supérieur à 1 401 €

Tranche 1 : QF inférieur à 600 €

Tranche 2 : QF entre 601 et 950 €

Tranche 3 : QF 951 et 1200 €

Tranche 4 : QF entre 1201 et 1500 €

Tranche 5 : QF supérieur à 1 501 €

Monsieur BALANA indique qu'il est proposé au Conseil, après avis de la commission Enfance, de délibérer pour adopter les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1er septembre 2018.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du Mardi 12 juin 2018,

Vu l'avis de la Commission Enfance du Mardi 12 juin 2018,

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve les nouveaux tarifs des services « Enfance » de la Communauté de Communes et,

Dit que ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Baptiste ESTEVE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20180621-2018-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2018

